

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DLH 90-2 Transfert à la société anonyme « l'Habitation Confortable », par Paris Habitat OPH, de 22 baux emphytéotiques et à construction.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le transfert par Paris Habitat OPH à la société anonyme « l'Habitation Confortable » de 22 baux emphytéotiques et à construction ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu la saisine de Madame la Maire du 12^e arrondissement en date du 31 août 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 13^e arrondissement en date du 31 août 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 14^e arrondissement en date du 14 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 15^e arrondissement en date du 31 août 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 16^e arrondissement en date du 31 août 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 16^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 17^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu la saisine de Monsieur le Maire du 18^e arrondissement en date du 31 août 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire du 19^e arrondissement en date du 16 septembre 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la division en volumes de cinq immeubles figurant dans la liste donnée en annexe :

- 12 allée Vivaldi (12^e)
- 6 rue Trolley de Prévaux (13^e)
- 15 rue de Plaisance (14^e)
- 27 boulevard Bessières (17^e)
- 99 boulevard Ney (18^e).

Article 2 : Est autorisée la modification de l'état descriptif de division en volumes de l'immeuble 127-133 rue Falguière (15^e) figurant dans la liste donnée en annexe.

Article 3 : Est autorisée la conclusion d'un état descriptif de division en volumes des immeubles visés à l'article 1.

Article 4 : Est autorisé le modificatif à l'état descriptif de division en volumes de l'immeuble visé à l'article 2.

Article 5 : Est approuvé le transfert partiel des baux afférents à ces immeubles.

Article 6 : Est approuvé le transfert en totalité des autres baux emphytéotiques et des baux à construction, dont la liste est donnée en annexe, entre Paris Habitat OPH et la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO